



# CD75 - FBI

Usages pour 2014-2015

Laurent ESTEZET

Mise à jour 27 avril 2014



# CD75 – FBI – usage 14-15

- Contenu:
  - Objectifs
  - Championnats à horaires imposés
  - Renseignement des horaires
  - Convocations via FBI
  - Demande de changement de date et horaire via FBI
  - Exemple
  - Désignations arbitres



# CD75 – FBI – usage 14-15

- Objectifs :
  - Diminuer le nombre de méls adressés à la sportive, CDO, secrétariat, salariés
  - Faciliter le travail de répartition en augmentant le nombre de match renseignés à 15 jours de la journée de championnat



## CD75 – FBI – usage 14-15

- Championnat à horaires imposés (D1F, D1M, D2M):
  - Les clubs peuvent demander une dérogation à l'année qui est renseignée par la sportive.
  - Tout changement ultérieur doit passer par une demande de dérogation dans FBI.
  - Pas de possibilité de définir soit même l'horaire.
  - Pas de validation automatique des demandes de dérogation quelque soit la date de la demande.
  - **N'écrire à la sportive qu'en cas de problème.**



# CD75 – FBI – usage 14-15

- Renseignement des horaires:
  - Les clubs peuvent renseigner les horaires de tous leurs matchs à domicile jusqu'au 15 octobre.
  - En cas de 2<sup>e</sup> phase commençant début janvier, les clubs ont jusqu'au 15 janvier pour renseigner eux même les horaires.
- FBI => compte club => saisie des résultats

Pour tout match avant le 15 octobre (respectivement entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier), les clubs recevant doivent communiquer aux visiteurs et à la sportive tout renseignement ou modification d'horaire par email.

Passées les dates du 15 octobre (resp. du 15 janvier) tout horaire non à 00:00 est l'horaire officiel de la rencontre.



# CD75 – FBI – usage 14-15

- Convocation via FBI:
  - Passées les dates du 15 octobre (resp. 15 janvier) les clubs recevant doivent faire une demande de dérogation via FBI.
  - Toute demande de dérogation effectuée par le club recevant jusqu'à 15 jours avant la rencontre est validée automatiquement dans FBI (ie sans accord du club visiteur ni du comité). Cette demande de dérogation tient lieu de convocation (ou de modification de convocation).
  - Toute demande de dérogation effectuée par le club recevant dans les 15 jours précédents la rencontre doit être validée par le club visiteur et le comité. Si cette demande de dérogation concerne une rencontre dont l'horaire était 00:00 alors elle tient lieu de convocation et ne peut être refusée par le club visiteur.



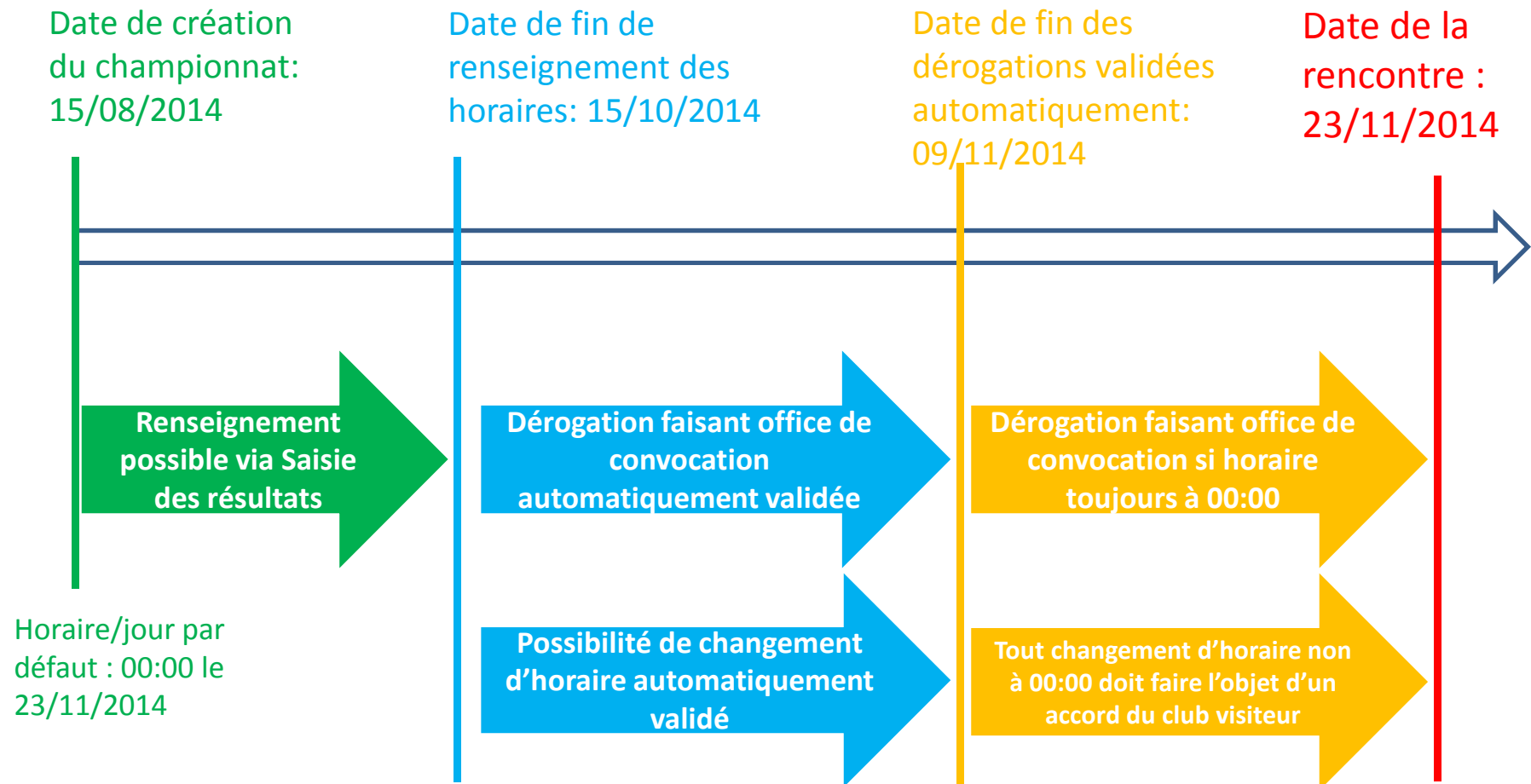
## CD75 – FBI – usage 14-15

- Demande de changement de date et d'horaire via FBI:
  - Passées les dates du 15 octobre (resp. 15 janvier) tout club souhaitant modifier le jour et ou l'heure d'une rencontre doit faire une demande de dérogation via FBI.
  - Le comité ne doit être sollicité par email qu'en cas de problème entre les deux clubs : **ne pas mettre en copie le comité lors de vos échanges pour trouver une date.**
  - **Gardez traces de ces échanges en cas de problème.**



# CD75 – FBI – usage 14-15

- Exemple : match de championnat à phase unique







# CD75 – FBI – usage 14-15

- Désignations d'arbitres

Lundi matin 14 jours  
avant la rencontre :  
10/11/2014

Vendredi soir 8 jours  
avant la rencontre :  
14/11/2014

Mercredi soir 3 jours  
avant la rencontre :  
19/11/2014

Date de la  
rencontre :  
23/11/2014

